



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 58062

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une proposition de l'association SOS Familles Emmaüs pour prévenir le phénomène de surendettement. Cette association propose que soit prévu, dans le cadre de l'éducation nationale, une sensibilisation des jeunes à la gestion du budget familial et aux dangers d'un recours abusif au crédit. Cette proposition viendrait compléter de façon pertinente la loi initiée par le Gouvernement visant à réformer le surendettement des particuliers. En effet, si la procédure de rétablissement personnel est une excellente mesure pour aider les familles à se sortir de la spirale infernale du surendettement, elle pourrait être complétée par un dispositif préventif qui agirait, en amont, sur les jeunes pour les décourager à utiliser les systèmes de crédit les plus pernicioeux. Elle souhaiterait connaître la position du ministère sur cette proposition.

Texte de la réponse

Une des missions fondamentales de notre système éducatif est de contribuer à la formation d'un adulte responsable, capable de participer activement à la vie de la cité, doté des savoirs et compétences qui lui permettent d'exercer sa liberté dans une société complexe et sans cesse en évolution, en faisant des choix éclairés et en minimisant les risques qui pourraient entraver cette liberté. Tous les programmes d'enseignement général et ceux d'éducation civique en particulier concourent au développement de l'esprit critique et à l'acquisition d'une véritable autonomie. En particulier, le programme de sciences économiques et sociales en classe de seconde (BO hors série n° 6 du 29 août 2002), dans le chapitre consacré à « la consommation », montre très explicitement que « le crédit apporte aux ménages des ressources qui ne sont pas des revenus » et demande que cela soit souligné « à travers le phénomène du surendettement ». De même, l'enseignement « vie sociale et professionnelle » dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation. Cela conduit les enseignants à choisir des situations d'apprentissage et des démarches pédagogiques qui permettent aux élèves de résoudre une « situation-problème » de manière raisonnée. Il s'agit de favoriser chez des jeunes en cours de formation qualifiante, proches de leur entrée dans la vie active, non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi celle de méthodes pour gérer un budget, effectuer des choix pertinents en matière d'achats et d'utilisation des services, identifier le principe du crédit ou bien encore approcher les problèmes liés au surendettement (BO hors série n° 5 du 29 août 2002). Par ailleurs, les nouveaux programmes de la série sciences et technologies de la gestion ont développé l'initiation à la gestion de l'entreprise. Il conviendra d'examiner attentivement si une nouvelle rénovation des programmes permettrait de répondre également au souci manifesté.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58062

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1528

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4286